



Jean RINCÉ
Olivier JANNÉE
Julien TESSON

*Experts-Comptables
Commissaires aux Comptes*

LE TEMPLE AUTOMOBILES

SAS au capital de 382 590 €
7, rue Henri Farman
44360 VIGNEUX DE BRETAGNE



**RAPPORT DU
COMMISSAIRE A LA FUSION SUR
LA RÉMUNÉRATION DES APPORTS
DE LA SAS LC FINANCES**

Société d'Expertise comptable et de Commissariat aux comptes
Inscrite au Tableau de l'Ordre de la Région des Pays de Loire
membre de la Compagnie Régionale de Rennes
SELARL au capital de 100 000 € - RCS Nantes 479 615 015

Centre d'Affaires Exapole - Bâtiment G
275 Bd Marcel Paul - BP 10315 - 44803 SAINT-HERBLAIN CEDEX
Tél. 02 40 76 28 49 - Fax 02 40 40 33 26 - conseil@koppa-audit.fr



KOPPA AUDIT

RAPPORT

SAS LE TEMPLE AUTOMOBILES
NEGOCE DE VEHICULES

7, rue Henri Farman
ZA des Quatre Nations
44360 VIGNEUX DE BRETAGNE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA FUSION SUR LA RÉMUNÉRATION DES APPORTS
EFFECTUÉS PAR LA SOCIÉTÉ LC FINANCES A LA SOCIÉTÉ LE TEMPLE AUTOMOBILES**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par ordonnance de Monsieur le Président du tribunal de Commerce de NANTES en date du 5 avril 2011, concernant la fusion par voie d'absorption de la société LC FINANCES par la société LE TEMPLE AUTOMOBILES, nous avons établi le présent rapport sur la rémunération des apports prévu par l'article L. 236-10 du Code du Commerce, étant précisé que notre appréciation sur la valeur des apports fait l'objet d'un rapport distinct.

La rémunération des apports résulte du rapport d'échange qui a été arrêté dans le projet de traité de fusion signé par les représentants des sociétés concernées en date du 21 avril 2011. Il nous appartient d'exprimer un avis sur le caractère équitable du rapport d'échange. A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon les normes de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicables à cette mission ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à vérifier que les valeurs relatives attribuées aux actions des sociétés participant à l'opération sont pertinentes et, d'autre part, à analyser le positionnement du rapport d'échange par rapport aux valeurs relatives jugées pertinentes.

.../...

I - PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION

1.1 Sociétés concernées

La société LE TEMPLE AUTOMOBILES est une société par actions simplifiées au capital de 382 590 € composé de 25 506 actions de 15 € entièrement libérées. Son objet social tel qu'il ressort de l'article 2 de ses statuts est l'achat, le négoce, la réparation et la location de véhicules industriels et de tous véhicules en général, ainsi que de tous articles et pièces qui s'y rapportent.

La société LC FINANCES est une société par actions simplifiées au capital de 879 700 € composé de 87 970 actions de 10 € entièrement libérées. Son objet social est la prise de participations par voie d'apport, d'achat, de souscription ou autrement dans toutes sociétés, quel qu'en soient la forme et l'objet, ainsi que la gestion de ces participations.

Aucune des sociétés ne fait publiquement appel à l'épargne.

1.2 Objectifs de l'opération

La société LC FINANCES détient 100 % de la société LE TEMPLE AUTOMOBILES

La fusion s'inscrit dans une politique de rationalisation et de simplification des structures existantes qui devrait se traduire par un allègement des coûts de gestion administrative.

1.3 Modalités juridiques et fiscales

La fusion, dont la réalisation définitive interviendra le jour des assemblées générales extraordinaires appelées à en approuver les modalités, prendra effet rétroactivement au 1^{er} novembre 2010.

Dès lors :

- La société LC FINANCES apportera à la société LE TEMPLE AUTOMOBILES l'ensemble des éléments actifs et passifs tels qu'ils apparaissent à son bilan au titre de l'exercice clos le 30 octobre 2010;
- toutes les opérations actives et passives réalisées par LC FINANCES, au cours de la période intercalaire allant du 1^{er} novembre 2010 à la date de réalisation définitive de la fusion, seront reprises dans les livres de la société LE TEMPLE AUTOMOBILES

.../...

En matière d'impôts sur les sociétés, l'opération est soumise au régime de faveur résultant de l'article 210A du code Général des Impôts. Concernant les droits d'enregistrement, elle relève du régime de droit commun prévu à l'article 816 du Code Général des Impôts.

1.4 Rémunération des apports et augmentation de capital

En rémunération de l'apport évalué à 2 641 642 € il sera attribué 6 actions de la société LE TEMPLE AUTOMOBILES en contrepartie de 19 actions de la société LC FINANCES.

Le nombre d'actions à créer sera donc de 27 780.

La société LE TEMPLE AUTOMOBILES procédera à l'annulation des 25 506 actions de son propre capital comprises dans l'apport fusion ce qui limitera l'augmentation de capital à 34 110 €. Le capital sera ainsi porté de 382 590 € à 416 700 € de la façon suivante :

Capital avant fusion	382 590 €
(25 506 actions * 15 €)	
Augmentation	34 110 €
(27 780 – 25 506 * 15 €)	
Capital après fusion	416 700 €
(27 780 actions * 15 €)	

En outre, la société LE TEMPLE AUTOMOBILES constatera une prime de fusion d'un montant de 190 435 €, déterminée de la façon suivante :

Valeur des apports	2 641 642 €
A déduire :	2 451 207 €
- Valeur des titres compris dans l'apport	2 417 097 €
- Augmentation effective de capital	34 110 €
	2 710 080 €
Prime de fusion	190 435 €

.../...

II - VÉRIFICATION DE LA PERTINENCE DES VALEURS RELATIVES ATTRIBUÉES AUX ACTIONS DES SOCIÉTÉS PARTICIPANT À L'OPÉRATION

Les valeurs relatives utilisées pour la détermination du rapport d'échange ont été fixées en retenant pour chacune des sociétés la valeur de l'actif net corrigé au 30 octobre 2010.

Sur ces bases, le rapport d'échange a été fixé à 6 actions LE TEMPLE AUTOMOBILES pour 19 actions LC FINANCES.

Nos diligences ont principalement consisté à :

- Analyser la pertinence des critères retenus pour la détermination des valeurs relatives ;
- S'enquérir auprès du commissaire aux comptes des résultats et conclusions tirés de ses premiers travaux.

III - APPRÉCIATION DU CARACTÈRE ÉQUITABLE DU RAPPORT D'ÉCHANGE

En conclusion de nos travaux, nous sommes d'avis que le rapport d'échange de 6 actions LE TEMPLE AUTOMOBILES pour 19 actions LC FINANCES est équitable.

Fait à Saint Herblain,
le 30 avril 2011

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop followed by a series of smaller, connected strokes.

Julien TESSON
Commissaire à la fusion